

INTERDICTION DE CONSOMMATION DE L'EAU **COMMUNE DE SAINTE-ROSE**

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe informe ses usagers de la **commune de Sainte-Rose, plus précisément des zones de :**

Sofaïa, La Chaise, Bellevue, Viard, Léotard, Moustique, Les Galbas, Morne Rouge, Conodor, Les Anceneaux, Lotissement Saint-Val, Pont-Canal et Rachel,

Que conformément à la demande de l'ARS formulée ce mercredi 13 septembre 2023, **l'eau est interdite à la consommation en raison de plusieurs non-conformités physico-chimiques mesurées sur les unités de distribution Sainte-Rose Léotard et Sainte-Rose Bellevue.**

Par conséquent, les abonnés concernés ne doivent pas consommer l'eau pour la boisson, la préparation des aliments, et le brossage des dents et ce jusqu'à la levée par l'ARS de cette interdiction de consommer l'eau.

Les équipes du SMGEAG poursuivent leurs investigations, interventions et recontrôles nécessaires en vue d'un retour à la normale dans les plus brefs délais.

Le SMGEAG informera ses abonnés de l'évolution de la situation et présente ses excuses pour la gêne occasionnée.